

INFOCOMPTES

N° 017 - MAI 2021

Lettre d'information de la Cour des Comptes du Sénégal



INFOCOMPTES

Newsletter d'information de la Cour des Comptes du Sénégal

N° 017 - MAI 2021

SOMMAIRE

**Edition spéciale
sur les deux
cérémonies
de prestation serment
de nouveaux
magistrats de la Cour
des Comptes**

A LA UNE

PRESTATION DE SERMENT DE SIX (6) NOUVEAUX MAGISTRATS

DE LA COUR DES COMPTES

Les vendredis 26 février 2021 et 16 avril 2021, se sont tenues, à la salle des audiences de la Cour Suprême à Dakar, respectivement deux audiences plénières solennelles de prestation de serment et d'installation de deux groupes de six (6) et quinze (15) nouveaux magistrats à la Cour des Comptes.



**PRESTATION DE SERMENT ET INSTALLATION DE NOUVEAUX MAGISTRATS
DE LA COUR DES COMPTES
VENDREDI 26 FÉVRIER 2021**



Les deux audiences se sont déroulées sous la présidence de M Mamadou FAYE, Premier Président de la Cour des Comptes.

Les cérémonies ont été marquées par la lecture des décrets de nomination par le Greffier en chef, les réquisitions du Procureur Général, la prestation de serment, l'installation des magistrats et l'allocution du Premier Président.

Les deux cérémonies ont été organisées dans la solennité requise mais ont été marquées du sceau de la sobriété. En raison du contexte sanitaire avec la covid 19, elles se sont déroulées à huis-clos.

Le Premier Président et le Procureur général ont remercié le Président de la République « pour son important appui à la Cour » et le Ministre des Finances et du budget pour « l'examen favorable des requêtes budgétaires » de l'Institution.



**PRESTATION DE SERMENT ET INSTALLATION DE NOUVEAUX MAGISTRATS
DE LA COUR DES COMPTES
16-04-2021**



Enfin, le Premier Président a exprimé sa gratitude au Premier Président de la Cour Suprême et à ses collaborateurs dans l'appui à l'organisation matérielle des deux cérémonies.



LE PREMIER PRESIDENT AUX ARRIVANTS : « MAGISTRAT FINAANCIER, UN METIER EXIGEANT ! »



Dans son allocution le Premier Président de la Cour des Comptes, après avoir félicité les récipiendaires, a mis l'accent sur des points importants dont, notamment, les attributions de la Cour, les attentes par rapport aux nouveaux magistrats, les exigences du métier de magistrat financier et enfin l'encadrement dont vont bénéficier les récipiendaires pour les aider à bien s'intégrer dans l'Institution.

Ci-dessous quelques extraits concernant les points saillants...

1- La Cour et ses attributions

A la faveur des Directives de 2009 de l'UEMOA, les attributions de la Cour des Comptes se trouvent fortement renforcées par le Parlement. En effet, outre le jugement des comptes des comptables publics, l'apurement des gestions de fait et la sanction des fautes de gestion des ordonnateurs qui font de vous des magistrats financiers, vous serez appelés à effectuer un contrôle de la gestion des organismes publics et à assister le Président de la République, le Gouvernement et le Parlement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances.

Afin de bien remplir ses missions, la Cour a, d'abord, élaboré et commencé à mettre en œuvre son Plan stratégique de Développement 2020-2024 qui vise à :

- ☞ réaliser une production de qualité, en quantité et dans les délais ;
- ☞ améliorer le cadre organisationnel et la gouvernance interne ;
- ☞ disposer de ressources humaines de qualité et en quantité ;
- ☞ améliorer la communication et les relations avec les parties prenantes.

Et comme si cela ne suffisait pas, la Cour a ensuite, fait un Jumelage avec la prestigieuse Cour des Comptes française pour espérer, entres autres, redynamiser le contrôle juridictionnel et développer les compétences professionnelles de son personnel de contrôle.

2- Les attentes de la Cour vis-à-vis des nouveaux arrivants

La culture de la reddition des comptes exige de la Cour des efforts pour une augmentation du nombre de ses rapports de contrôle, une amélioration de la qualité desdits rapports.

Ainsi, votre avis sera aussi sollicité sur :

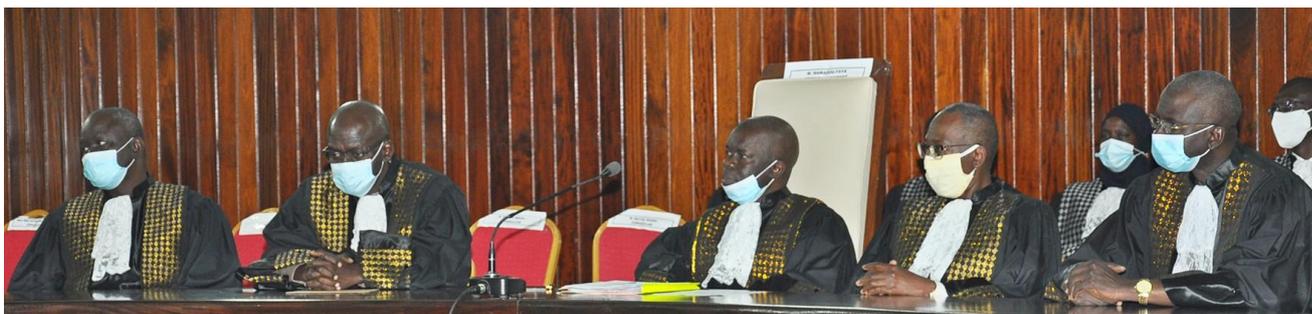
- ☞ le système de contrôle interne et le dispositif de contrôle de gestion mis en place par les responsables de programme ;
- ☞ la qualité des procédures comptables et des comptes et enfin;
- ☞ sur les rapports annuels de performance déposés à la Cour par les responsables des programmes.

Vous serez aussi appelés à faire de l'évaluation des politiques publiques



UNE VUE DE LA SALLE D'AUDIENCE





3- Les exigences du métier de magistrat financier

Le positionnement intéressant de notre Juridiction vous impose un certain nombre d'exigences :

- ☞ Exigence de conformité avec notre statut ;
- ☞ Exigence de compétence, gage de la crédibilité de l'Institution ;
- ☞ Exigences d'indépendance et d'impartialité sans lesquelles, il ne saurait y avoir de contrôle externe digne d'un système démocratique ;
- ☞ Exigence d'objectivité et d'humilité pour prendre en compte les droits des justiciables et fournir une information fiable ;
- ☞ Exigence de célérité dans le traitement des dossiers pour garantir l'actualité de la production de l'Institution ;
- ☞ Exigence d'information régulière du public prescrite par le Code de Transparence de l'UEMOA ;
- ☞ Exigence du peuple sénégalais : rendre une justice équitable et dans des délais raisonnables.

C'est vous dire que les attentes que la Cour place en vos personnes sont énormes, d'autant plus que vous devrez les satisfaire essentiellement par la réalisation d'une production de rapports et d'arrêts de qualité, en quantité et dans les délais, comme vous y invite le Plan stratégique de Développement 2020-2024 actuellement mis en œuvre.

De ce fait, votre nouvelle position vous oblige aussi à faire montre, dans votre travail, d'une expertise d'autant plus impartiale qu'elle s'exercera dans la collégialité, dans le respect du secret de l'instruction et de la procédure contradictoire, en un mot, dans le souci d'une justice équitable.



4- Encadrement des nouveaux magistrats

Dans le cadre de l'accomplissement des tâches qui vous seront confiées, vous serez quotidiennement soutenus par vos aînés qui accepteront, volontiers, d'être vos premiers encadreurs.

Vous serez aussi appuyés, dans le cadre de votre travail, par la prestigieuse Cour des Comptes française qui, dans le cadre du Jumelage de nos deux institutions sœurs, contribuera au développement de vos compétences professionnelles.



LE PROCUREUR GENERAL SUR L'ARRIVEE DES NOUVEAUX MAGISTRATS :
**« UNE CORRECTE COUVERTURE DES COMPETENCES MISES A LA CHARGE DE LA
COUR PAR LA CONSTITUTION ET LA LOI ORGANIQUE »**



Dans son réquisitoire, le Procureur général, M Fara MBODJI, a relevé, pour le saluer, l'important effort des pouvoirs publics dans l'accompagnement de la Cour avec un recrutement notable de magistrats et d'assistants de vérification renforçant de manière conséquente le personnel de contrôle de l'Institution. A ce titre, il a vivement félicité le Président de la République pour l'oreille attentive accordée à la Cour des Comptes.

Le Procureur général a aussi rappelé les actions entreprises en vue de conforter la place de la Cour en tant qu'Institution de référence. Il s'agit, entre autres, de « la vaste entreprise des réformes des textes de la Cour pour un cadre juridique à la mesure de son leadership interne et international », « *la réforme du guide d'évaluation des politiques et programmes publics, en partenariat avec la coopération française confortant l'ambition de la Cour de remplir correctement son nouveau mandat consistant à contribuer à l'évaluation des politiques publiques.* »

En direction des nouveaux magistrats, il a souligné à leur attention que leur serment « *les installera au cœur d'un nouveau métier consistant à juger au nom du peuple sénégalais et à veiller au bon emploi des crédits, fonds et valeurs.* » Un serment qui ne doit pas se faire à la légère car il permet au professionnel, « *gardien des valeurs de sa profession* » de « *proclamer solennellement son adhésion à des valeurs et son engagement à les respecter. Il s'engage à l'égard de ses pairs, bien sûr mais également à l'égard de la société toute entière.* » Ce serment prêté marque leur adhésion à un système éthique et les appelle à la

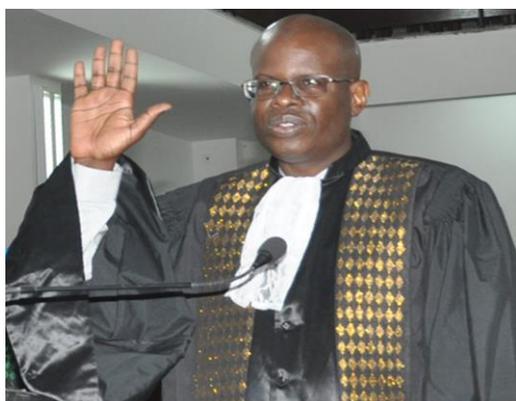
PRESTATION DE SERMENT DU 16 FEVRIER 2021



Macoumba COUME
Conseiller maître



Mamadou DJITE
Conseiller maître



Seydina Issa SOW
Conseiller maître



Oulimata DIOP
Conseiller référendaire



Khady NDAO
Conseiller référendaire



Takia Nafissatou Fall CARVALHO
Conseiller référendaire

PRESTATION DE SERMENT DU 26 AVRIL 2021



Nna Fatoumata DRAME
Conseiller



Bayal NIANG
Conseiller



Pèdre MBODJ
Conseiller



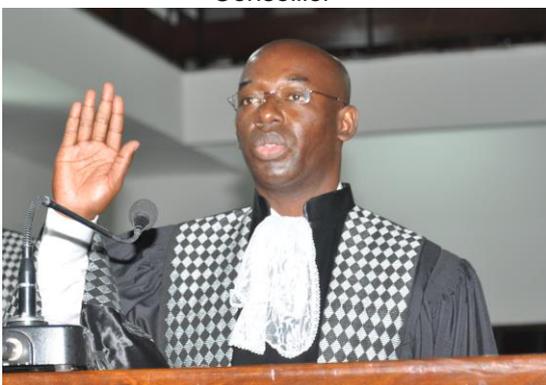
Mamadou Abdoulaye DIAKHATE
Conseiller



Cheikh GOUMBALA
Conseiller



Aly NDIAYE
Conseiller



Demba TOURE
Conseiller



Djibel NDAO
Conseiller



Ibrahima GAYE
Conseiller



Ibrahima DIALLO
Conseiller



Massamba DIENG
Conseiller



Ibrahima COULIBALY
Conseiller



Jean Christophe DIATTA
Conseiller



Alpha Kécouta SECK
Conseiller



Bacary BADIANE
Conseiller



Le groupe des 15 nouveaux conseillers

DES IMAGES DES DEUX CEREMONIES DE PRESTATION DE SERMENT

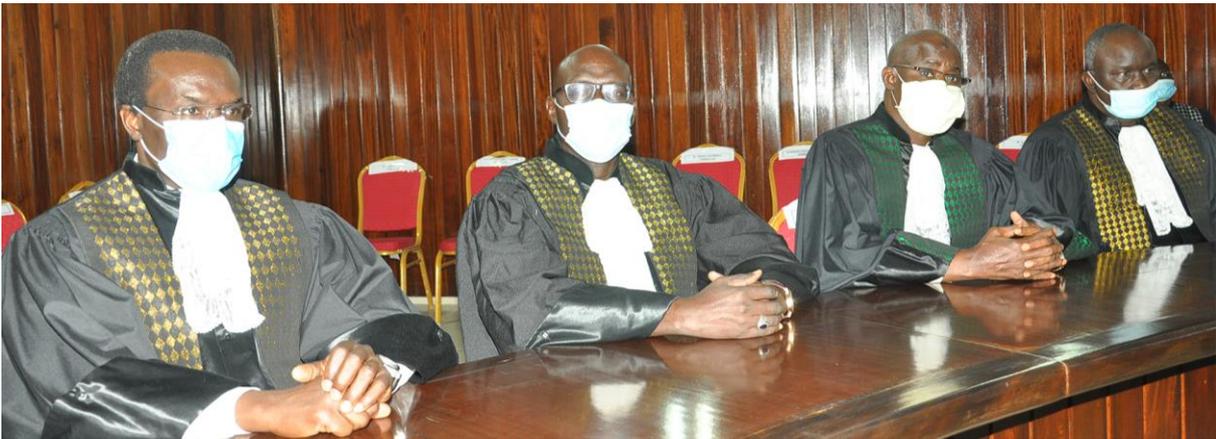












BREVES INTER

AFROSAI : Assemblée générale en ligne du 5 au 8 juillet 2021



L'Association Africaine des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (AFROSAI) tiendra sa 15^{ème} Assemblée générale ordinaire en ligne du **5 au 8 juillet 2021**. Initialement programmée en 2020, elle avait été ajournée en raison de la pandémie liée à la Covid 19.

L'AG sera précédée de la reunion du CD.

Au cours de cette AG, il sera examiné, entre autres points inscrits à l'ordre du jour, l'état d'avancement des groupes de travail portant sur la révision des statuts, le Plan stratégique de l'AFROSAI, etc.

Le fait marquant de cette AG sera, sans nul doute, le passage de témoin entre M. Junias Etuna KANDJEKE, Auditeur général de la Namibie, Président sortant de l'AFROSAI et **M. Mamadou FAYE, Premier de la Cour des Comptes du Sénégal et nouveau Président en exercice de l'AFROSAI.**



LE COMITÉ DIRECTEUR DE L'AFROSAI AU COMPLET, LORS DE SA RÉUNION D'AOUT 2019 À DAKAR POSANT AVEC LE MINISTRE SÉNÉGALAIS DES FINANCES ET DU BUDGET, M ABDOULAYE DAOUA DIALLO

Supervision : Secrétaire Général de la Cour

Conception : Communication & Documentation-Archives